

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00040

COMMISSION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT - DESIGNATION

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 28 janvier 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 90

Nombre de pouvoirs : 23

Nombre de voix : 113

Délibération affichée le : 16 février 2016

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Suzanne CHAZELLE, M. Paul CORRIERAS, Mme Patricia CORTEY, Mme Joëlle COUSIN, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, M. Luc FRANCOIS, M. André FRIEDENBERG, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, Mme Christiane JODAR, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Fabienne PERRIN, Mme Eliane LEGROS, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, Mme Christine ROUX, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, Mme Stéphanie MOREAU, M. Jean-Claude SCHALK, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Maurice VINCENT, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Le 16 février 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160122-D20160004010-DE

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALLON,
M. Michel BEAL donne pouvoir à Mme Marie-Eve GOUTELLE,
M. Lionel BOUCHER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Henri BOUTHEON donne pouvoir à M. Jean-François BARNIER,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Christiane JODAR,
M. Jean-Jacques CHARROIN donne pouvoir à M. Marc PETIT,
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à Mme Patricia CORTEY,
M. Jean-Noël CORNUT donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Alexandra CUSTODIO donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
Mme Anne DE BEAUMONT donne pouvoir à M. Olivier LONGEON,
Mme Marie-Pascale DUMAS donne pouvoir à M. Marc FAURE,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,
M. Marc JANDOT donne pouvoir à M. Bernard FAUVEL,
M. Raymond JOASSARD donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Babette LUYA donne pouvoir à M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,
M. Florent PIGEON donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
Mme Christiane RIVIERE donne pouvoir à M. Jean-Claude SCHALK,
M. Jean-Louis ROUSSET donne pouvoir à Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nora BERROUKECHE, M. Vincent BONY, Mme Hélène BRUYERE,
M. Gabriel DE PEYRECAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Annick FAY,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Roland GOUJON, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Yves LECOCQ,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Djida OUCHAOUA,
Mme Joelle RICARD, M. Lionel SAUGUES, Mme Marie-Hélène THOMAS

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 FEVRIER 2016

COMMISSION DE CONCESSION D'AMENAGEMENT - DESIGNATION

En tant qu'établissement public de coopération intercommunale, Saint-Etienne Métropole est amené à concéder la réalisation d'opérations d'aménagement prévues par le code de l'urbanisme à toute personne y ayant vocation.

A titre de rappel, un traité de concession d'aménagement est une opération d'aménagement intégrant « les actions ou opérations d'aménagement qui ont pour objets de mettre en œuvre un projet urbain, une politique locale de l'habitat, d'organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques, de favoriser le développement des loisirs et du tourisme, de réaliser des équipements collectifs, de lutter contre l'insalubrité, de permettre le renouvellement urbain, de sauvegarder ou de mettre en valeur le patrimoine bâti ou non bâti et les espaces naturels » (article L 300-1 du Code de l'Urbanisme).

L'attribution des concessions d'aménagement est soumise par le concédant à une procédure de publicité permettant la présentation de plusieurs offres concurrentes. Il convient donc, conformément à l'article R 300-9 du code de l'urbanisme, de constituer une commission ad hoc chargée d'émettre un avis sur les candidatures reçues, préalablement à l'engagement des discussions. L'organe délibérant désigne le concessionnaire, sur proposition de l'autorité compétente, au vu de cet avis. Cette commission est présidée par le Président de Saint-Etienne Métropole ou son représentant.

Cette commission joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre des projets de la Communauté Urbaine ainsi que dans son fonctionnement, puisqu'elle est tout particulièrement chargée d'émettre un avis sur les concessions d'aménagement et sur la passation des avenants les plus importants.

Conformément à l'article R. 300-9 du code de l'urbanisme, elle est désignée à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne. Son organisation et son fonctionnement seront soumis aux règles du régime applicable à la Commission d'Appel d'Offres telles que définies aux articles 22,23 et 25 du Code des Marchés Publics.

Par conséquent, il est demandé aux élus composant le Conseil de bien vouloir instituer cette commission composée sous l'autorité du Président, ou de son représentant, de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants, de désigner les membres de cette Commission par un scrutin proportionnel à la plus forte moyenne. Toutefois, il est proposé dans un souci de cohérence de retenir la même composition que pour la commission d'appel d'offres.

Suite à la démission des membres de la Commission de concession d'aménagement, il convient de procéder à une nouvelle élection.

Monsieur le Président présente les candidatures proposées.

Il s'agit de la liste suivante:

Liste 1 :

TITULAIRES

- M. Henri BOUTHEON,
- M. Michel MAISONNETTE,
- M. Jean-Paul RIVAT,
- Mme Anne de BEAUMONT,
- M. André FRIEDENBERG.

SUPPLEANTS

- M. Jean-François BARNIER,
- M. Rémy GUYOT,
- Mme Nicole FOREST,
- Mme Catherine CHAPRON,
- Mme Nadia SEMACHE.

**Monsieur le Président demande à l'Assemblée s'il y a d'autres candidats.
M. Gérard TARDY fait acte de candidature et présente la liste suivante :**

Liste 2 :

TITULAIRE

- M. Gérard TARDY

**Le Conseil de Communauté a désigné à l'unanimité comme scrutateurs :
M. Joseph SOTTON et M. Gérard TARDY.**

Chaque Conseiller Communautaire a ensuite remis son enveloppe de scrutin dans l'urne.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	113
Bulletins blancs ou nuls :	3
Suffrages exprimés :	110

	Nombre de voix obtenues	
<u>Liste 1</u>		
TITULAIRES	Henri BOUTHEON	88
	Michel MAISONNETTE	88
	Jean-Paul RIVAT	88
	Anne de BEAUMONT	88
	André FRIEDENBERG	88
SUPPLEANTS	Jean-François BARNIER	88
	Rémy GUYOT	88
	Nicole FOREST	88
	Catherine CHAPRON	88
	Nadia SEMACHE	88

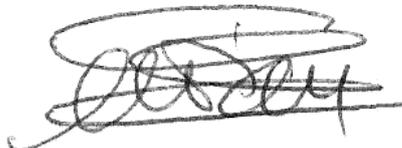
Liste 2

TITULAIRES	Gérard TARDY	22
------------	--------------	----

Le Conseil de Communauté désigne :

- M. Henri BOUTHEON (88 voix), M. Michel MAISONNETTE (88 voix), M. Jean-Paul RIVAT (88 voix), Mme Anne de BEAUMONT (88 voix), M. Gérard TARDY (22 voix), comme membres titulaires de la commission de concession d'aménagement de Saint-Etienne Métropole au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne,
- et M. Jean-François BARNIER (88 voix), M. Rémy GUYOT (88 voix), Mme Nicole FOREST (88 voix), Mme Catherine CHAPRON (88 voix), Mme Nadia SEMACHE (88 voix), comme membres suppléants de la commission de concession d'aménagement de Saint-Etienne Métropole au scrutin proportionnel à la plus forte moyenne,

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU